

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes  
du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, tenue le 17 juin 2020 à 13 h  
en visioconférence  
sous la présidence de Nadia Tremblay**

---

---

**1. PRÉSENCES**

Audrey Piquette, Francis Côté, Stéphane Nadeau, Mélissa Boilard, Dany Privé, France Lapierre et Mario Simard.

**INVITÉE** : Chantale Simard

**MOT DE BIENVENUE** : Nadia Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mélissa Boilard propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que modifié.

**VOTE** : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. PROCÈS-VERBAL DU 30 AVRIL 2020**

**3.1 Adoption**

Stéphane Nadeau propose l'adoption du procès-verbal du 30 avril 2020.

**VOTE** : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Suivi du procès-verbal du 30 avril 2020**

**Au point 11, Date de la prochaine rencontre**, La rencontre prévue le 3 juin a été déplacée au 17 juin 2020.

**4. RETOUR SUR LA PROCÉDURE D'AFFECTATION**

Toutes les rencontres ont eu lieu en visioconférence. Les deux parties sont satisfaites du déroulement lors des différentes étapes de la procédure d'affectation.

**5. PORTRAIT DES EXCÉDENTS**

Audrey Piquette mentionne qu'il n'y aura pas d'enseignant mis en disponibilité et de non-renouvellement au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

**6. OCTROI DES CONTRATS À TEMPS PARTIEL**

L'octroi des contrats à temps partiel aura lieu le 20 août 2020 en visioconférence. Tous les enseignants inscrits sur la liste de priorité seront convoqués à cette rencontre qui débutera à 9 h pour tous les champs sauf les champs 2 et 3. L'octroi des contrats pour les champs 2 et 3 se fera à compter de 13 h 30. Un tirage au sort aura lieu à 9 h pour déterminer la séquence des champs autres que les champs 2 et 3. Quelques jours avant cette rencontre, la liste des contrats à combler sera disponible sur l'Intranet du Centre de services scolaire.

**7. MUTATIONS**

Audrey Piquette mentionne que le processus de mutation a débuté et devrait se terminer d'ici la fin du mois de juin pour tous les champs. Le processus va se poursuivre en août s'il y a l'ajout de nouveaux postes avant le début de la prochaine année scolaire.

**8. ATTRIBUTION DES NOUVEAUX POSTES**

Audrey Piquette mentionne que les nouveaux postes réguliers à temps plein seront attribués aux enseignantes et enseignants de la liste de priorité entre le 13 et le 19 août 2020.

**9. RENCONTRE EN AOÛT**

Les parties patronale et syndicale conviennent de se rencontrer en visioconférence le 19 août 2020 en avant-midi, afin de recevoir un nouveau dépôt et de discuter de l'organisation scolaire en tenant compte des variations du nombre d'élèves dans certains secteurs.

## **10. COURS D'ÉTÉ ET CAMPS PÉDAGOGIQUES**

Chantale Simard mentionne qu'il n'y aura pas de camps pédagogiques et donne quelques précisions concernant les cours d'été pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire qui auront lieu à la Polyvalente des Quatre-Vents. Les cours auront lieu du 29 juin au 3 juillet prochain. Les cours d'été seront offerts de la façon suivante:

- 1) Aux enseignants qui ont enseigné les cours d'été l'an dernier;
- 2) Aux enseignants de la liste de priorité, en respectant l'ordre de la liste de priorité;
- 3) Aux enseignants suppléants;
- 4) Aux enseignants réguliers à temps plein;
- 5) Aux enseignants des autres champs.

Chantale Simard mentionne qu'une relance sera faite dans les prochains jours afin de combler certains besoins toujours vacants.

## **11. MISE À JOUR DE LA LISTE DE PRIORITÉ**

La partie patronale mentionne que la liste de priorité sera mise à jour d'ici le 15 août 2020.

## **12. BUDGET DE PERFECTIONNEMENT**

Audrey Piquette dépose le budget de perfectionnement pour les écoles primaires et secondaires (joint au présent procès-verbal).

## **13. JOURNÉES PÉDAGOGIQUES**

La partie patronale mentionne qu'elle a effectué certaines vérifications à la suite d'une demande syndicale afin de prioriser le télétravail lors des journées pédagogiques. La partie patronale modifie sa décision initiale en précisant que la formule hybride, c'est-à-dire la présence sur le lieu de travail et en télétravail sera priorisée lors des journées pédagogiques. Elle mentionne qu'il sera possible d'être présent sur les lieux de travail lorsque la présence physique sera requise pour certains dossiers et que le télétravail sera une autre possibilité. La partie patronale précise que la gestion de ce dossier en fonction des besoins sera assumée au niveau des écoles.

## **14. FRAIS DE DÉPLACEMENT**

La partie syndicale demande à la partie patronale de payer les frais de déplacement pour tous les enseignants du secondaire qui doivent se déplacer à un lieu d'affectation autre que leur lieu d'affectation principale. Pour la partie syndicale, la politique des frais de déplacement doit être appliquée selon la politique en vigueur au Centre de services scolaire prévue à la clause 8-7.09.01 de l'entente locale.

## **15. CONGÉS**

La partie syndicale demande à la partie patronale que la journée pour raisons personnelles soit rémunérée pour les enseignants du préscolaire et du primaire en guise de reconnaissance dans le contexte de la Covid-19 pour ceux et celles qui ne l'ont pas encore utilisée. La partie patronale mentionne qu'elle analysera la demande.

## **16. VARIA**

### **16.1 Retour en classe au primaire**

Francis Côté propose une mention de félicitations aux enseignants du secondaire qui sont venus en aide au primaire à l'école Notre-Dame-des-Anges. Il remercie aussi les enseignants du primaire qui ont aidé leurs collègues du secondaire lors du retour en classe.

### **16.2 Rentrée en septembre**

La partie patronale mentionne que tout le personnel sera de retour au travail le 10 août prochain dans les écoles et les centres administratifs. Le Centre de services scolaire va élaborer deux scénarios différents pour la prochaine rentrée. La partie syndicale mentionne qu'elle sera disponible à compter de cette date.

**17. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre du CRT aura lieu le 7 octobre 2020 à 9h, l'endroit sera à déterminer.

Nadia Tremblay souhaite aux enseignantes et enseignants une belle fin d'année scolaire et une belle période estivale.

**18. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

La séance est levée à 14 h 30.

---

---